



CHU DE REIMS



## DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL

PÔLE RESSOURCES  
HUMAINES,  
ORGANISATION  
DES SOINS,  
FORMATION,  
RELATIONS SOCIALES

Le CHU  
s'engage

Développer les modes de déplacement doux



[www.chu-reims.fr](http://www.chu-reims.fr)

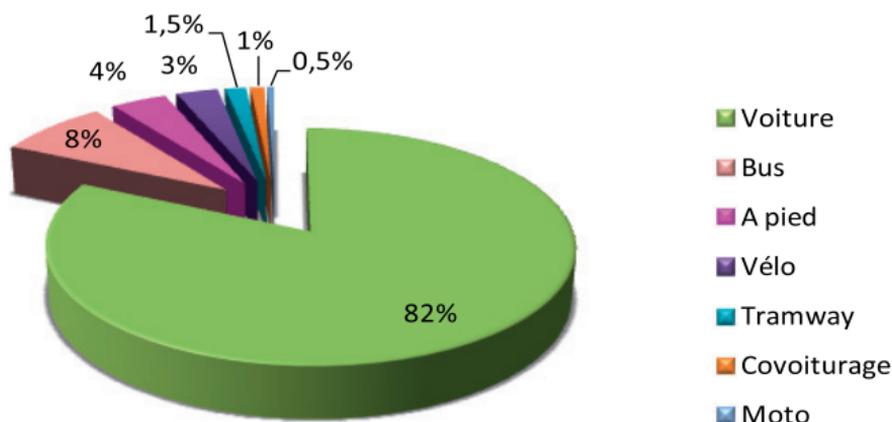


## QU'EST CE QU'UN **PLAN DE DÉPLACEMENT D'ÉTABLISSEMENT ?**

Le plan de déplacement d'établissement est une démarche qui vise à favoriser l'utilisation des **moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle** (covoiturage, marche à pied, vélo, transports en commun) lors des trajets en rapport avec le travail (domicile-travail, déplacements professionnels, inter-sites) en proposant de la mise en œuvre de mesures concrètes.

// Pourquoi un **plan de déplacement** au **CHU de REIMS** dès **2014** ?

Selon une enquête menée au CHU en 2013, 30% des professionnels du CHU résident sur Reims. Parmi eux, 80 % se rendent sur leur lieu de travail en voiture.



Chiffres clés CHU sur la répartition par mode de transports (en %)

Aussi, cette démarche est un enjeu tant pour les professionnels, que le CHU de Reims et la collectivité au sein de laquelle il s'inscrit.

- Pour les **professionnels**, choisir un mode de transport alternatif à la voiture, c'est :
- > Utiliser un mode de transport plus économique et plus sain.
  - > Gagner en temps et en confort (diminution du stress lié à la circulation et à la recherche d'un stationnement).
  - > Faire le choix de plus de sécurité dans les déplacements.
  - > Participer à une démarche éco-responsable.

Comparez le coût des différents modes de transports sur vos déplacements domicile-travail à l'aide de cette calculatrice éco-déplacement proposée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie) :



<http://www3.ademe.fr/maintenance/page-maintenance-calculatrice-ecodeplacement.html>

- ➔ Pour la **collectivité**, les objectifs du Plan de Déplacement d'Établissement consistent à :
  - Préserver la santé de la population.
  - S'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable.
  - Améliorer la sécurité routière.
  - Réduire le trafic urbain et ses nuisances.
  - Proposer une modalité d'adaptation de l'offre de mobilité.
  
- ➔ Pour le **CHU de REIMS**, cette démarche permet de :
  - Confirmer sa volonté d'améliorer la qualité de vie au travail et de favoriser la conciliation vie professionnelle-vie personnelle.
  - Affirmer son engagement en faveur du développement durable.



// Les **actions menées** par le **CHU** de **REIMS** dans le **cadre** de **déplacement**

- Un partenariat avec Citura pour l'aménagement de la desserte et des horaires de bus
- Un partenariat avec la SNCF pour l'aménagement des horaires de train et l'augmentation des dessertes à la gare Maison-Blanche
- Le remboursement des frais de transport : l'établissement prend en charge les frais de transport en commun (bus, train, tram) à hauteur de 50 % et plafonnés à 80,21 euros pour les abonnements aux transports en commun. Il vous suffit de présenter un justificatif d'abonnement à votre gestionnaire carrière de la Direction des Ressources Humaines.

**Le saviez-vous ?**



**32 %** de la consommation d'énergie en France est constituée par les transports. Le transport émet autant que les secteurs de l'industrie, résidentiel et tertiaire réunis. Par ailleurs, le coût des impacts sur la santé de la pollution générée par les transports est évaluée à 3 milliards d'euros !

**Le saviez-vous ?**



**65 %** des agents du CHU résident dans la Marne, 30 % habitent Reims et 8% habitent le département des Ardennes et de l'Aisne. La durée moyenne de transport domicile-travail est de 25 minutes par jour pour un coût moyen mensuel qui s'élève à 99 €.



## // **TÉMOIGNAGES** : ils ont changé leur mode de transport, pourquoi pas vous ?

Sandrine Janiak, Auxiliaire de puériculture à l'UMAP, Alix de Champagne

Depuis que j'habite sur Reims, j'utilise quotidiennement le tramway et le bus pour mes trajets domicile-CHU. Ce mode de transport s'avère écologique et économique car je bénéficie du remboursement de mes frais à 50 % par le CHU. Les horaires et dessertes fréquentes sont adaptés à mes besoins. De plus cela permet de gagner en bien-être car je profite du trajet pour méditer ou lire. Parfois j'utilise également le covoiturage avec certaines collègues quand cela est possible. Il devient important selon moi de développer ce type d'initiative.

Valérie Deprez,  
Agent administratif,  
DRH, Hôpital Maison  
Blanche

Régulièrement, quand je n'ai pas de contraintes d'horaires, j'utilise mon vélo pour venir travailler sur une distance de 8 km. J'ai fait ce choix car il me permet de me ressourcer, c'est un moment de détente qui

me procure plaisir et confort. L'autre bénéfice est qu'il me permet de pratiquer une activité sportive, dans un cadre agréable puisque j'emprunte le bord du canal. La piste cyclable est adaptée ce qui favorise une circulation en toute sécurité.



## // LES CONTACTS



### **TRAIN : SNCF**

<https://www.voyages-sncf.com/>

Pour toutes questions concernant le fonctionnement du site internet ou une commande : 09 70 60 99 60

Pour un achat de billet de train : 36 35



### **TRANSPORTS EN COMMUN**

<http://www.citura.fr/>

Allo citura pour un renseignement ou un abonnement : 0800 003 038



### **VÉLO**

<http://www.reims.fubicy.org/>

L'association Vél'oxygène représente les cyclistes urbains et oeuvre pour le développement de la pratique du vélo sur Reims.



### **CONTACT : CHU**

Pour toute demande de renseignements relative au plan de déplacement d'établissement, contactez-nous :

[transport@chu-reims.fr](mailto:transport@chu-reims.fr)